



Education Parcoursup, 45 % des candidats en attente

PAGE 11

La plate-forme Parcoursup laisse moins de 400 000 candidats en attente

Le ministère assure qu'au moins une réponse positive sera apportée aux deux tiers des candidats d'ici au début du baccalauréat

Si ce n'est pas une surprise, le chiffre apparaît élevé : moins de 400 000 candidats étaient sans proposition pour leur entrée dans l'enseignement supérieur, mardi 22 mai, à la publication des premiers résultats d'admission sur Parcoursup. « Plus de la moitié » des 812 000 candidats ont découvert, mardi soir, une réponse favorable de la part d'au moins l'une des formations auxquelles ils avaient postulé, a annoncé la ministre de l'enseignement supérieur, Frédérique Vidal. Pour les autres, c'est l'attente.

Le nombre de candidats sans proposition est destiné à évoluer dans les prochains jours, dans le cadre de cette procédure mise en place pour la première fois cette année. Déjà mercredi 23 mai au matin, 436 500 candidats avaient reçu au moins une proposition. Pendant la nuit, 55 000 places ont été libérées, des candidats ayant accepté une des propositions. Le ministère espère que 350 000 places seront ainsi libérées dans les dix jours. Depuis la loi « orientation et réussite des étudiants », adoptée en mars, la procédure est désormais « progressive » et « continue ». « Les lycéens qui auront des propositions en accepteront certaines, en refuseront d'autres et donc libéreront des places », a expliqué, mardi 22 mai, M^{me} Vidal sur France Inter. Au moins une réponse positive sera apportée aux deux tiers des candidats d'ici au début du baccalauréat, assure-t-on au ministère, et à 80 % en juillet.

Il n'empêche, la question reste sensible. En 2017, les 80 % de candidats ayant reçu au moins une proposition dans un cursus avaient été atteints dès la première phase de la procédure APB (Admission post bac), début juin.

En 2017, dès la première phase d'APB, 80 % des candidats avaient reçu au moins une proposition

Difficile d'oublier l'émoi provoqué alors par ces 156 000 jeunes en attente, qui, avec le « scandale » du tirage au sort en licence, ont joué un rôle non négligeable dans la réforme menée tambour battant par le nouveau gouvernement, appliquant dès 2018 la promesse du candidat d'En marche ! d'instaurer des prérequis à l'entrée en fac.

Pas de hiérarchisation des vœux
Dès octobre 2017, la Cour des comptes a alerté sur les possibles conséquences du changement de règles. Sans la mise en œuvre de l'algorithme d'APB en 2016, 300 000 impétrants se seraient retrouvés sans proposition en début de procédure, a-t-elle évalué. Entre-temps, l'arrivée des étudiants du boom démographique des années 2000 aux portes de l'enseignement supérieur s'est poursuivie, avec près de 400 000 candidats de plus à la rentrée 2017, et un chiffre au moins similaire attendu en 2018. Pour expliquer le nombre important de ces candidats en attente, il faut surtout prendre en compte l'une des nouveautés de Parcoursup : outre le tri inédit des dossiers des candidats à l'entrée de l'université, il n'a pas été demandé aux lycéens de classer leurs vœux par ordre de préférence. Auparavant, ce classement permettait à

l'algorithme d'APB de leur proposer une seule formation, la plus haute possible, libérant immédiatement leurs autres vœux pour d'autres candidats.

Plusieurs garde-fous ont néanmoins été mis en place cette année pour tenter d'accélérer les réponses des candidats. Ils auront tout d'abord un délai pour répondre à leur proposition d'affectation – une semaine jusqu'au 26 juin, puis trois jours, puis vingt-quatre heures à partir du 21 août. S'ils reçoivent plusieurs propositions, ils ne peuvent en accepter qu'une seule, tout en maintenant, s'ils le souhaitent, les vœux sur lesquels ils ont été placés « en attente ».

Autre moyen de libérer des places : les élèves qui seront acceptés dans les 15 % de formations recrutant en dehors de Parcoursup (instituts d'études politiques, instituts de formation aux soins infirmiers, etc.) devraient avoir à fournir à celles-ci un justificatif attestant qu'ils se sont bien désinscrits de la plate-forme.

Un dernier outil est mis en avant par le ministère pour accompagner les candidats sans proposition : des commissions d'accès à l'enseignement supérieur, pilotées par le rectorat de l'académie, peuvent être saisies dès aujourd'hui par ceux qui n'ont obtenu que des réponses négatives – une situation qui concerne les lycéens n'ayant émis des vœux que pour des filières sélectives (BTS, DUT, classe prépa). Cette commission va tenter de leur trouver une place dans une formation au plus près de leurs souhaits. Après le bac, les candidats toujours « en attente », également pour des licences universitaires, pourront requérir, eux aussi, cette aide. ■

CAMILLE STROMBONI

